

octobre 2009

Contribuables du Lyonnais**Editorial**

Cette étude est intéressante à plus d'un titre :

- elle permet d'examiner en détail l'évolution des comptes d'une commune, de déceler les points susceptibles de poser des problèmes de gestion pour les exercices futurs et de questionner éventuellement nos élus quant aux choix qu'ils font et à leur financement.

- elle souligne les disparités existantes entre les communes, tant au niveau de leurs recettes (fiscalité et aides de l'Etat), que celui des dépenses réalisées et de leur répartition.

- elle conforte notre point de vue du besoin de réformer totalement le financement des collectivités territoriales en le rendant plus équitable par le biais d'un changement radical de la taxation des citoyens et de sa répartition entre les collectivités (cf Courrier de CANOL n°26).

Ce que nous venons de réaliser pour 6 communes sera disponible d'ici quelques semaines pour n'importe quelle autre commune du Rhône et tout adhérent de CANOL pourra alors enregistrer une synthèse des données comptables de sa commune et obtenir ensuite une analyse détaillée de sa gestion.

Le document de saisie sera disponible sur le site Internet de CANOL et les résultats des analyses réalisées, commune par commune, seront ensuite publiés, donc consultables sur ce même site.

Des comparaisons entre communes voisines ou de taille similaire seront également faites et rendues disponibles sur internet.

Elles permettront à nos lecteurs de poser les bonnes questions financières à leurs élus et à ceux, parmi ces derniers, à qui la lecture des comptes administratifs est indigeste, de disposer d'informations plus lisibles.

Michel VERGNAUD

**L'examen des comptes des communes :
d'où vient l'argent ? A quoi sert-il ?**

Une association de contribuables nous ayant proposé de tester un programme qu'elle avait mis au point, nous l'avons adapté à nos besoins et complété pour permettre des comparaisons entre villes.

LYON, VENISSIEUX, CALUIRE, ECULLY, FRANCHEVILLE, et TARARE sont les communes que nous avons choisies pour ce premier test.

Nous avons saisi le détail des dépenses et des recettes de chaque collectivité pour les années 2002 à 2008, telles qu'elles figurent dans leurs comptes administratifs.

Nous avons également enregistré la synthèse analytique de ces comptes, c'est-à-dire leur ventilation par fonction et sous-fonction afin de déterminer à combien reviennent pour chaque habitant les différents services pris en charge par la commune..

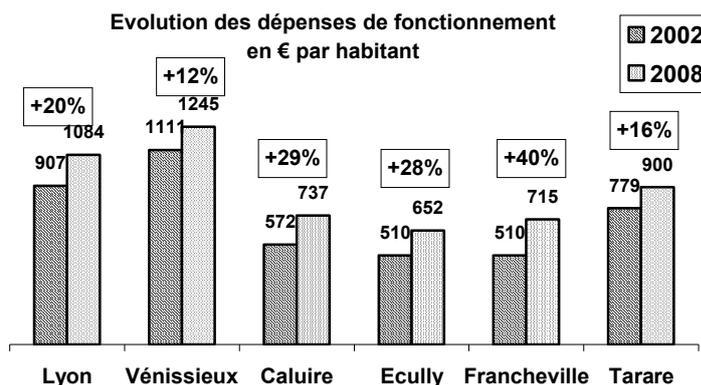
Nous vous présentons dans les pages qui suivent quelques exemples des analyses que nous avons pu faire :

- Evolution des dépenses de fonctionnement de 2002 à 2008, ci-dessous,
- Répartition des recettes 2008 et de la fiscalité, page 2
- Impôts locaux payés en moyenne par habitant, page 2
- Effectifs et frais de personnel, page 3
- Dette, capacité d'autofinancement, page 3
- Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction et par sous-fonction, page 4.

Ce programme permet d'accéder à beaucoup d'autres informations, telles que l'évolution des comptes les plus significatifs, le niveau et le financement des dépenses d'équipement, le détail des dotations, subventions et compensations reçues, la ventilation des frais de personnel par fonction et sous-fonction,...Faute de place, il ne nous est pas possible de tout vous montrer dans ce bulletin.

En voici un premier exemple :

Le graphique ci-contre indique pour chaque commune le niveau des dépenses courantes de la collectivité (hors frais financiers et dépenses exceptionnelles, en 2002 et 2008, ainsi que la progression de ces dépenses pendant la période.



Il est utile de préciser que, pendant la même période, l'indice INSEE des prix a augmenté de 11,4%.

Afin de rendre comparable toutes les données recensées, nous les avons converties en euro par habitant, c'est-à-dire en les divisant par la population mentionnée.

La population indiquée par chaque commune est restée identique de 2002 à 2008, par défaut d'actualisation des chiffres, ce qui est regrettable, car susceptible, pour certaines communes, de fausser légèrement les résultats.

La comparaison avec Tarare est délicate : elle aurait mérité d'intégrer les dépenses de la communauté de communes des Pays de Tarare et celles du Grand Lyon pour les autres communes. Nous disposons de cette information, mais ne pouvions en tenir compte dans ces 4 pages.

La répartition des recettes de fonctionnement 2008

Nous avons fait figurer sur le graphique ci-dessous la ventilation des recettes courantes de fonctionnement. Les ressources propres correspondent aux recettes émanant des services facturables de la commune (ch. 70) ou de son patrimoine (ch. 75). Les impôts et taxes correspondent au chapitre 73, dont on a déduit les attributions de compensation (7421) et dotation de solidarité (7422) pour les reporter dans les dotations, subventions et participations (chap. 74).

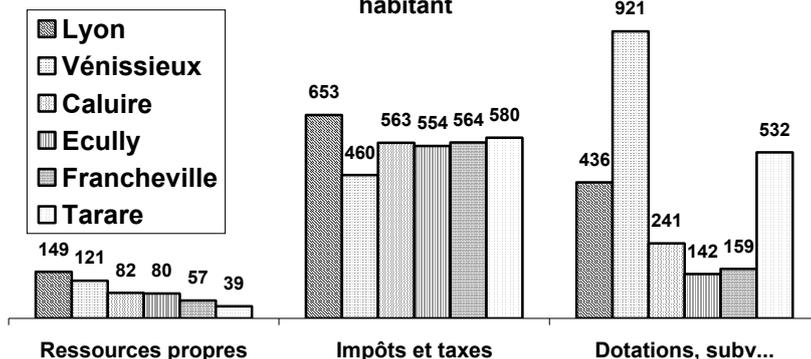
On peut constater que les ressources propres des communes sont très faibles, mais augmentent avec l'importance de la population.

Les recettes fiscales sont très supérieures à **Lyon**, légèrement inférieures à **Vénissieux** et homogènes dans les autres communes.

Lyon, Tarare et surtout **Vénissieux** bénéficient de dotations fortement supérieures à celles des autres communes.

La part des recettes fiscales (impôts et taxes) à l'intérieur de l'ensemble des recettes courantes (hors emprunts et recettes exceptionnelles) n'est que de 31% à Vénissieux, alors qu'elle est de 50% à Tarare, de 53% à Lyon, de 64% à **Caluire** et atteint même 72% à **Ecully** et 73% à **Francheville**.

Comparaison des recettes de fonctionnement 2008 en € par habitant



Les recettes fiscales 2008

Le niveau des recettes provenant des **impôts locaux** (contributions directes) est assez voisin dans les différentes communes étudiées. Tarare est la commune qui perçoit le plus par habitant. Vénissieux le moins.

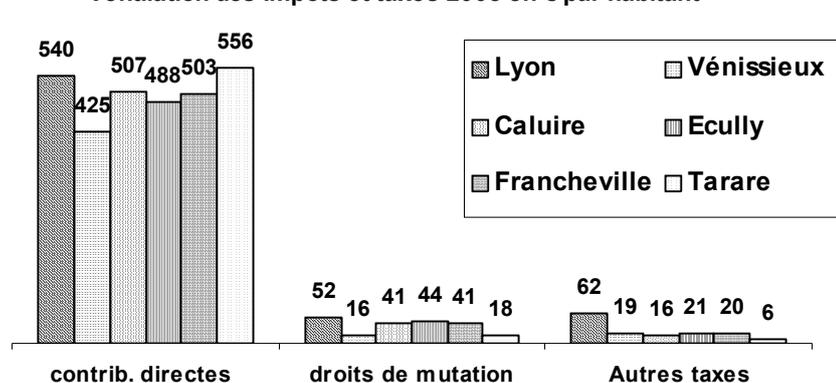
Les **droits de mutation**, taxes sur les ventes immobilières, rapportent plus à Lyon que dans les autres communes.

Sur ce plan, Vénissieux et Tarare sont les communes les plus mal loties.

Les **autres taxes indirectes** sont constituées principalement par la Taxe Locale sur l'Electricité (payée avec les factures EDF et GDF) pour l'ensemble des communes ... sauf pour **Lyon** qui perçoit en plus :

- 18 € par habitant pour les droits de stationnement
- 12 € pour les produits des jeux au casino
- 5,4 € pour les taxes de séjour dans les hôtels.

Ventilation des Impôts et taxes 2008 en € par habitant



Les impôts locaux payés par les habitants de 2002 à 2009

Ces informations fiscales ne sont pas tirées des comptes administratifs des communes, mais des rôles d'imposition des foyers. Elles sont indépendantes des chiffres de la population des communes, qui n'ont pas été modifiés de 2002 à 2009.

Elles cumulent par habitant le montant de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière. Ces montants ne se recoupent pas avec ceux perçus par les communes, indiqués ci-dessus, car ces derniers incluent la taxe foncière payée par les entreprises.

Le mode de calcul est le suivant :

Les bases prises en compte sont celles des valeurs locatives moyennes de chaque commune, auxquelles nous appliquons les taux des communes, des syndicats intercommunaux et des communautés de communes (en 2002 seulement pour la Courly, jusqu'en 2009 pour Tarare). Nous tenons compte de l'abattement général à la base déterminé par les communes, mais pas des abattements familiaux.

Nous divisons le résultat obtenu par le nombre moyen d'habitants par foyer, communiqué par les services fiscaux.

Le graphique ci-contre montre à la fois le niveau d'imposition par habitant en 2002 et 2008, mais aussi la croissance de ces impôts, décidée par les élus pendant la période.

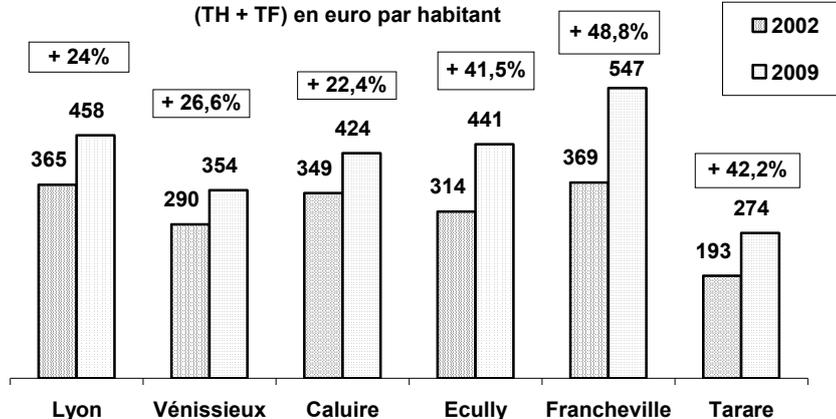
Il est très expressif :

Les habitants les moins imposés sont ceux de **Tarare** et de **Vénissieux**. Les plus imposés sont de loin ceux de Francheville.

Alors que l'**indice INSEE des prix a cru de 13,4%** pendant cette période, toutes les municipalités ont décidé d'augmentations plus importantes, le record étant détenu par **Francheville** (48,8% d'augmentation), suivie de près par **Tarare** (42,2%) et par **Ecully** (41,5%).

La commune la plus « sage » est celle de **Caluire** avec « seulement » 22,4% d'augmentation !

Niveau et croissance des impôts locaux de 2002 à 2009 (TH + TF) en euro par habitant



Effectifs et frais de personnel

Nous avons fait figurer sur le graphique ci-joint, pour l'année 2008 :

- **l'effectif** (le nombre d'agents municipaux) de chaque commune **pour 1000 habitants** : on peut constater qu'il est très important à **Lyon (18,9)**, mais que **Vénissieux**, avec **22,7** agents pour 1000 habitants emploie plus de 2 fois plus de monde **qu'Ecully (10,7)**. **Francheville** n'y figure pas, car nous n'avons pas pu obtenir communication de ses effectifs de la part de ses services.

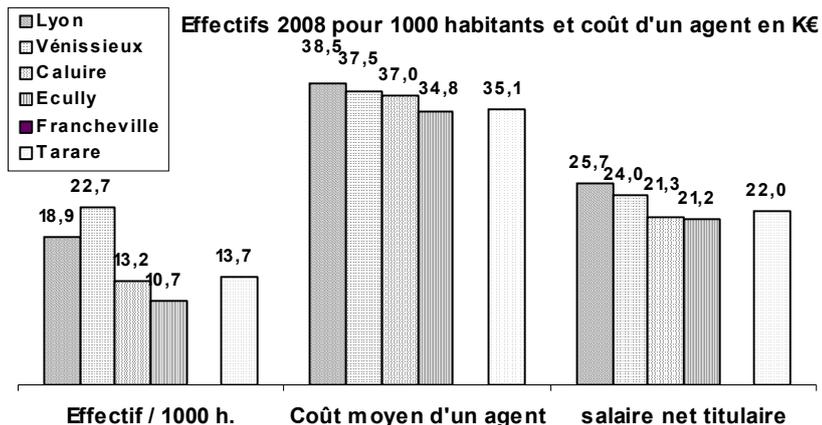
- **Le coût moyen d'un agent** : c'est l'ensemble des frais de personnel divisé par le nombre d'agents employés.

La moyenne des charges salariales par agent est très voisine d'une commune à l'autre. La palme de la rémunération moyenne revient à la ville de **Lyon**.

- **Le salaire net annuel versé d'un titulaire** : c'est la division des salaires nets versés (ch. 6411) par le nombre d'agents titulaires. On est donc mieux payé en moyenne si on travaille à **Lyon** ou à **Vénissieux**.

Nous avons également calculé **le salaire annuel net versé des non-titulaires** (ch 6413)... mais il donne des résultats aberrants, allant de 30 K€ à **Lyon** à 84 K€ à **Ecully**. Nous avons donc demandé confirmation de ces chiffres.

Nous avons constaté que **Lyon (63%)**, **Vénissieux (68%)** et **Caluire (66%)** affectaient plus de 60% des dépenses à leur personnel, ce qui leur laisse peu de marges de manœuvre pour gérer les autres dépenses.



Dettes et capacité à rembourser ses emprunts à fin 2008

Le graphique ci-contre indique les éléments suivants :

- **le montant de la dette par tête** : les habitants de **Vénissieux** et de **Lyon** sont les plus endettés, ceux d'**Ecully** n'ont plus grand chose à rembourser

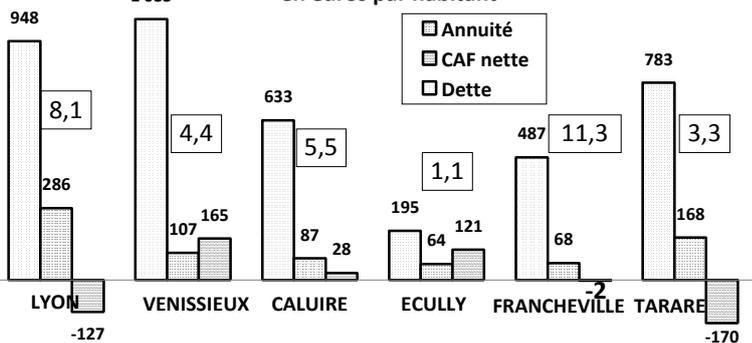
- **le montant de l'annuité** (amortissement du capital + intérêts) versée en 2008. Les montants versés par **Vénissieux** et, à un degré moindre par **Francheville** et **Caluire**, nous paraissent faibles !

Leur dette s'amortirait sur de nombreuses années. Il serait donc intéressant de connaître l'échéancier exact de leurs remboursements.

- **la capacité d'autofinancement nette**. Nous l'avons calculée suivant la norme comptable M14. Elle indique ce qui reste en caisse après paiement de toutes les charges de fonctionnement et de l'annuité d'emprunt et avant toute dépense d'équipement. Elle devrait être positive et, si elle ne l'est pas, démontre des difficultés financières, obligeant la ville à s'endetter pour faire face à ses dépenses courantes. C'est le cas, malheureusement pour **Lyon** et **Tarare**... et limite pour **Francheville**.

- **la durée théorique d'amortissement de la dette** (chiffre encadré, en années) : c'est le montant de la dette à fin 2008 divisé par la capacité d'autofinancement brute de chaque commune à la même date. **Francheville** et **Lyon** se trouvent dans une situation délicate à cet égard.

Dettes, annuité et capacité d'autofinancement nette en euros par habitant



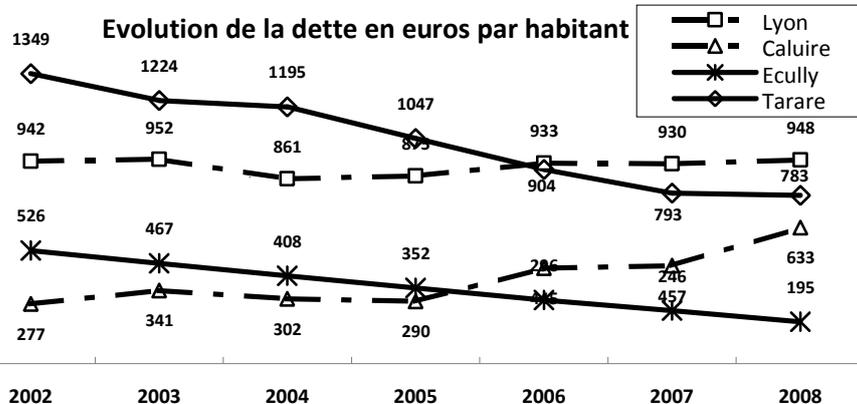
Evolution de la dette des communes de 2002 à 2008

Pour investir dans de nouveaux équipements, les communes utilisent l'excédent des recettes sur les dépenses. Si cela ne suffit pas, elles empruntent. Si l'excédent des recettes sur les dépenses est supérieur aux besoins d'équipement, elles peuvent rembourser une partie de leur dette.

Sur le graphique ci-contre nous montrons les courbes d'évolution de la dette de 4 communes :

- **Tarare** qui l'a diminuée sensiblement
- **Lyon**, qui l'a maintenue à un niveau élevé
- **Ecully**, qui l'a considérablement baissée et devrait pouvoir diminuer ses taux d'imposition,
- **Caluire**, dont la dette a plus que doublé en 6 ans, mais reste à un niveau moyen.

Nous n'avons pas fait figurer **Vénissieux** et **Francheville** pour ne pas surcharger le graphique. Leur dette est stabilisée depuis 2002 aux niveaux figurant sur le graphique précédent.



Le Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

Le prix au numéro est de 4 € et l'abonnement annuel de 20 €.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

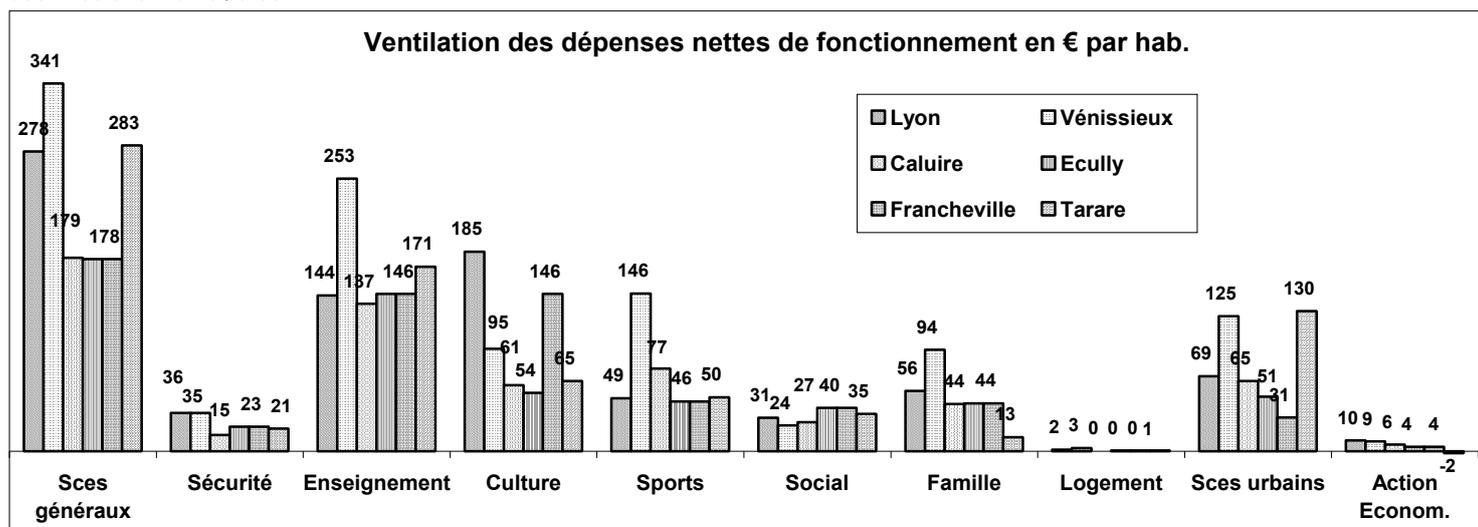
Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Que fait votre commune avec votre argent ?

Le compte administratif de chaque commune indique la ventilation des dépenses et des recettes de l'année pour chacune des 10 « fonctions » mentionnées sur le graphique ci-dessous. Nous y avons fait figurer les dépenses nettes constatées (total des dépenses – total des recettes correspondantes) pour chacune des villes étudiées.

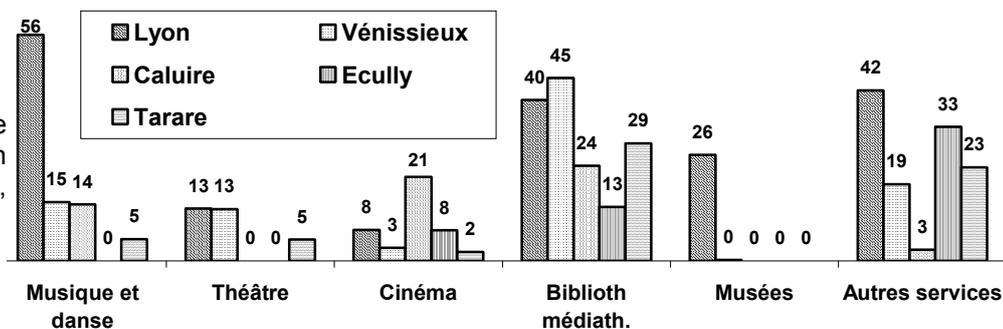
Nul besoin de commentaires, chacun peut se rendre compte, à la hauteur respective des colonnes, des sommes dépensées pour chacune des missions municipales.



À l'intérieur de ces « fonctions », le compte administratif présente également une ventilation de ces dépenses et recettes pour un certain nombre de « sous-fonctions ». Nous vous représentons ci-dessous quelques-unes d'entre elles pour l'année 2008, toutes calculées en euros par habitant afin de rendre la comparaison possible.

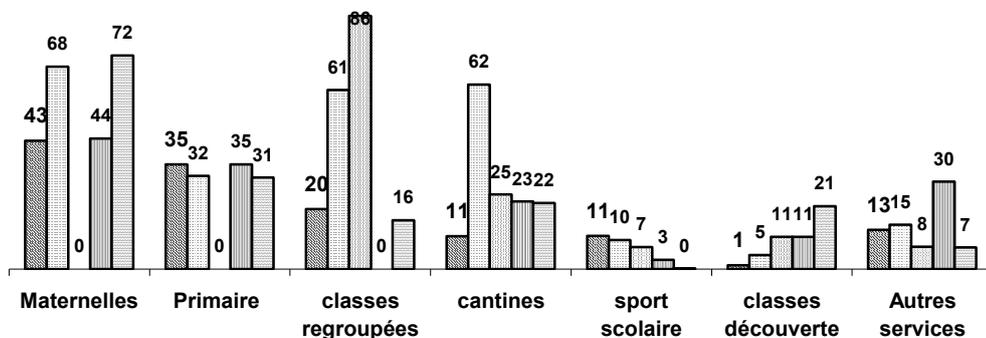
Culture :

La commune de **Francheville**, ne nous ayant pas fourni sa ventilation par sous-fonctions pour l'année 2008, ne figure pas sur ces graphiques.



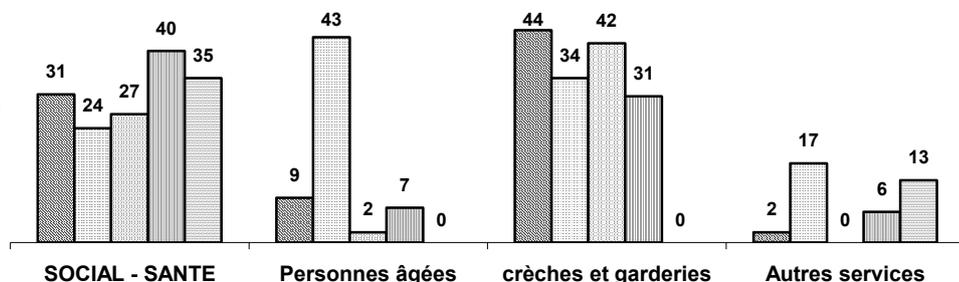
Enseignement :

Il est à remarquer que **Caluire** ne différencie pas les dépenses de classes maternelles de celles de classes primaires, et met l'ensemble dans la sous-fonction « classes regroupées ».



Social / Famille

Nous avons rassemblé sur le même graphique la fonction « social santé » et les sous-fonctions « famille ».



L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2009 à retourner à :

42

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2009.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.